



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

chômeurs

Question orale n° 188

Texte de la question

Depuis plusieurs semaines, les chômeurs ont décidé de sortir de leur isolement et de faire entendre, fort légitimement, leur voix et leur détresse en organisant un certain nombre d'actions qui se sont traduites par des occupations de services sociaux, notamment d'ASSEDIC. Certes, on peut comprendre aisément, comme l'a souligné M. le Premier ministre, que le Gouvernement doit assurer et garantir le fonctionnement normal des services publics, et principalement ceux qui sont au service des chômeurs ; toutefois on peut s'interroger voire être choqué par les conditions dans lesquelles ont été évacuées certaines antennes des ASSEDIC, et notamment par les interventions musclées qui ont eu lieu à Amiens contre des femmes et des hommes, déjà fragilisés, et qui n'ont d'autre souhait que de retrouver leur dignité. M. Francis Hammel demande à M. le ministre de l'intérieur l'attitude qu'il compte tenir face à ces évacuations effectuées sans ménagement voire même avec brutalité et si des commissions d'enquête ont été diligentées.

Texte de la réponse

M. le président. M. Francis Hammel a présenté une question, n° 188, ainsi rédigée :

« Depuis plusieurs semaines, les chômeurs ont décidé de sortir de leur isolement et de faire entendre, fort légitimement, leur voix et leur détresse en organisant un certain nombre d'actions qui se sont traduites par des occupations de services sociaux, notamment d'ASSEDIC. Certes, on peut comprendre aisément, comme l'a souligné M. le Premier ministre, que le Gouvernement doit assurer et garantir le fonctionnement normal des services publics, et principalement ceux qui sont au service des chômeurs ; toutefois on peut s'interroger voire être choqué par les conditions dans lesquelles ont été évacuées certaines antennes des ASSEDIC, et notamment par les interventions musclées qui ont eu lieu à Amiens contre des femmes et des hommes, déjà fragilisés, et qui n'ont d'autre souhait que de retrouver leur dignité. M. Francis Hammel demande à M. le ministre de l'intérieur l'attitude qu'il compte tenir face à ces évacuations effectuées sans ménagement voire même avec brutalité et si des commissions d'enquête ont été diligentées. »

La parole est à M. Francis Hammel, pour exposer sa question.

M. Francis Hammel. Même si le mouvement semble être devenu moins puissant, depuis plusieurs semaines, les chômeurs ont décidé de sortir de leur isolement et de faire entendre, fort légitimement, leur voix et leur détresse en organisant un certain nombre d'actions qui se sont traduites par des occupations de services sociaux, notamment d'ASSEDIC.

Certes, on peut comprendre aisément, comme l'a souligné M. le Premier ministre, que le Gouvernement doit assurer et garantir le fonctionnement normal des services publics, et principalement ceux qui sont au service des chômeurs. Toutefois, on peut s'interroger - voire être choqué - sur les conditions dans lesquelles ont été évacuées certaines antennes des ASSEDIC. Je pense notamment aux interventions musclées qui ont eu lieu à Amiens, le 12 janvier dernier, contre des femmes et des hommes, déjà fragilisés, et qui n'ont d'autre souhait que de retrouver leur dignité.

Monsieur le secrétaire d'Etat à la santé, face à ces expulsions effectuées sans ménagement, voire avec brutalité puisque deux personnes ont été hospitalisées, quelle attitude pensez-vous tenir ? Des commissions d'enquête

ont-elles été diligentées ?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat à la santé.

M. Bernard Kouchner, secrétaire d'Etat à la santé. Monsieur le député, je sais, comme vous, combien la situation des chômeurs, et particulièrement celle des chômeurs de longue durée, est physiquement, psychologiquement et socialement difficile. Je comprends donc l'émotion que vous avez manifestée en posant votre question à M. le ministre de l'intérieur, lequel vous prie de lui pardonner son absence et m'a demandé de vous transmettre cette réponse précise.

Les actions entreprises, à la fin de l'année 1997 et au début de l'année 1998, en de nombreux points du territoire, par des groupes de personnes sans travail et des organisations leur apportant leur soutien, se sont traduites par des occupations, non seulement de services publics, mais également d'organismes privés. Pour prévenir une extension de ces mouvements d'occupation, et parce qu'il revient au Gouvernement, comme vous le soulignez, de garantir, dans l'intérêt de nos compatriotes, le fonctionnement normal des services de l'Etat, les forces de police avaient reçu l'instruction d'intervenir, avec des effectifs suffisants, de façon à éviter tout débordement ou incident, et en privilégiant l'emploi des unités locales.

En ce qui concerne la plupart des occupations, le départ des occupants a été obtenu après injonctions fermes. Toutefois, de rares interventions ont obligé à faire usage de la force, en raison de l'opposition physique résolue de manifestants particulièrement déterminés.

Pour ce qui est du cas qui vous préoccupe, je souligne que les ASSEDIC sont des organismes paritaires gérés par les partenaires sociaux et non des services publics, et que leur occupation a été condamnée par plusieurs syndicats représentatifs.

A Amiens, le 13 janvier 1998, alors que les manifestants avaient fait irruption par effraction dans le hall du bâtiment des ASSEDIC, les policiers se sont opposés à ce qu'ils pénètrent dans les bureaux. N'ayant pas déféré aux injonctions de l'officier de police judiciaire qui leur intimait l'ordre de quitter les lieux, les manifestants ont été repoussés à l'extérieur du bâtiment.

Je précise que les forces de police ont agi sur instruction du préfet, après réquisition écrite du directeur des ASSEDIC.

Il appartiendra à l'autorité judiciaire, le cas échéant, de donner les suites appropriées aux plaintes qui auraient pu être déposées par certains des participants à ces actions, comme par la direction des ASSEDIC contre l'occupation des locaux.

Je voudrais, enfin, rappeler que le Gouvernement a affirmé sa détermination à lutter contre le chômage. Il déploie tous ses efforts en ce sens et a arrêté des dispositifs sociaux de nature à soutenir les personnes sans travail, en proie à de graves difficultés. Le Premier ministre interviendra dans ce sens, nous le pensons, le 4 mars prochain. Il importe donc que les organismes contribuant à la mise en oeuvre des mesures prévues puissent les appliquer, vous l'avez vous-même souligné dans votre question.

La dimension humaine de ce dossier est, et continuera à être pleinement prise en compte, dans le respect de l'ordre républicain et du libre fonctionnement des institutions.

M. le président. La parole est à M. Francis Hammel.

M. Francis Hammel. Monsieur le secrétaire d'Etat, je vous remercie de m'avoir apporté ces précisions, tout en soulignant que, à mon sens, ceux qui souffrent du chômage ont besoin d'être soutenus et non d'être battus, comme ce fut parfois le cas.

Données clés

Auteur : [M. Francis Hammel](#)

Circonscription : Somme (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 188

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 février 1998, page 1605

Réponse publiée le : 25 février 1998, page 1551

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 25 février 1998